



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PLAN DE RELANCE
-
LE FONDS FRICHE**

Mardinaire du 8 novembre 2022

**DDT02 /
Urbanisme et territoires**



PRÉFET DE L' AISNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

I. Présentation du fonds friches

II. Les différentes éditions des appels à projets du fonds friches :

- « recyclage foncier » ;
- ADEME.

III. Devenir du fonds friche et de ses appels à projets.



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

I. Présentation du fonds friches

Reconquête des friches => enjeu majeur pour :

- limiter la consommation d'espace ;
- maîtriser l'étalement urbain ;
- revitaliser les centres urbains ;

Le Fonds Friches a vocation à outiller deux ambitions d'État :

- accompagner la politique de réduction du rythme d'artificialisation d'ici 2050 ;
- retrouver un niveau de performance énergétique précédant la crise liée au Covid-19

**DDT02 /
Urbanisme et territoires**

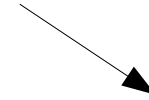
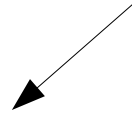


**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

I. Présentation du fonds friches

2 Appels à projets



AAP « Recyclage foncier »
- pilotage : Préfet de Région

**AAP ADEME « Reconversion
des sites pollués »**

=> 3 éditions de ces 2 appels à projets.

=> possibilité de candidater aux deux appels à projets pour un même projet.



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

I. Présentation du fonds friches

Enveloppe totale et nationale pour les 3 éditions et les 2 types d'appel à projets : 750 M€ (680 M€ pour les Régions et 69 M€ pour l'ADEME)

- dont enveloppe « AAP Recyclage foncier » totale pour les Hauts-de-France : 76,5 M€



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

I. Présentation du fonds friches

Objet de l'AAP recyclage foncier :

- soutenir les projets d'aménagements de friches avec production de surfaces de logements ou de surfaces économiques :

** dont les bilans économiques restent déficitaires après prise en compte de toutes les autres subventions publiques*

** malgré la recherche et l'optimisation de tous les autres leviers d'équilibre*



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

I. Présentation du fonds friches

Définition d'une friche dans le cadre de cet AAP :

- un terrain nu, déjà artificialisé et qui a perdu son usage ou son affectation ;
- un îlot d'habitat, d'activité ou mixte, bâti et caractérisé par une vacance importante ou à requalifier.

DDT02 /

Urbanisme et territoires



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

I. Présentation du fonds friches

Définition d'une friche dans le code de l'urbanisme :

La loi Climat et Résilience du 21/08/2021 a créé l'article L.111-26 : « Au sens du présent code, on entend par “ friche ” tout bien ou droit immobilier, bâti ou non bâti, inutilisé et dont l'état, la configuration ou l'occupation totale ou partielle ne permet pas un réemploi sans un aménagement ou des travaux préalables. Les modalités d'application du présent article sont fixées par décret. »

DDT02 /

Urbanisme et territoires



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

I. Présentation du fonds friches

Cible de l' AAP ADEME :

=> Les friches industrielles ou minières polluées nécessitant des travaux de dépollution ou de restauration de la qualité des milieux impactés pour assurer la compatibilité avec l'usage futur ou pour permettre un usage sans conséquence en impacts sur les milieux, selon la méthodologie nationale SSP (sites et sols pollués)

L'appel à projets de l'ADEME permet d'apporter une subvention pour couvrir une partie des dépenses de dépollution.

DDT02 /

Urbanisme et territoires



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

I. Présentation du fonds friches

Conditions d'éligibilité de l'AAP « Recyclage foncier »

- Maturité du projet => permettre l'engagement des crédits avant la fin de l'année ;
- Travaux non encore démarrés ;
- Production de logements ou de surfaces économiques dans le cadre d'un projet de recyclage de friches

DDT02 /

Urbanisme et territoires



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

I. Présentation du fonds friches

Conditions d'éligibilité de l'AAP « Recyclage foncier »

- Ouvert à tous les maîtres d'ouvrage publics et, sous conditions, aux maîtres d'ouvrage privés ;

DDT02 /

Urbanisme et territoires



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

I. Présentation du fonds friches

**Ne sont pas éligibles dans le cadre de l'AAP
« recyclage foncier » :**

- les opérations de simple mise en conformité à une obligation réglementaire ;
- les opérations de démolition, renaturation, dépollution qui ne s'accompagnent pas d'un projet d'aménagement avec production ou réhabilitation de surfaces de logements ou économiques = > *éligibles pour l'AAP ADEME.*



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

I. Présentation du fonds friches

Dans le cadre des projets éligibles, la subvention « recyclage foncier » a vocation à couvrir les dépenses liées :

- les études dont les études pré-opérationnelles ;
- les acquisitions foncières ;
- les travaux de démolition, dépollution et d'aménagement relatifs à l'action de recyclage d'une friche.

DDT02 /

Urbanisme et territoires



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

II. Les différentes éditions des appels à projets du fonds friches dans les Hauts-de-France

1. AAP Recyclage foncier du 18/12/2020 au 05/03/2021
2. AAP Recyclage foncier du 15/07/2021 au 01/10/2021
3. AAP Recyclage foncier du 24/02/2022 au 29/04/2022

DDT02 /

Urbanisme et territoires



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

II. Les différentes éditions des appels à projets du fonds friches dans les Hauts-de-France

**AAP Recyclage foncier du 18/12/2020 au 05/03/2021
=> *projets lauréats dans l'Aisne***

- Laon, rue Sérurier (OPAL): construction d'un immeuble collectif de 4 logements ;
- Boué (OPAL): aménagement d'un lotissement de 24 logements locatifs et de 6 parcelles en accession « Ma maison dans l'Aisne » ;
- Crépy (OPAL): création de 6 logements individuels sociaux ;
- Saint-Quentin (CASQ) : aménagement de la friche Juin ;



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

II. Les différentes éditions des appels à projets du fonds friches dans les Hauts-de-France

AAP Recyclage foncier du 18/12/2020 au 05/03/2021

- Billy-sur-Aisne (EPFLO): friche BSL : réinstallation d'activités industrielles ou artisanales ;
- Soissons (CLESENCE) : Boulevard de Metz, restructuration d'un ancien commerce

=> Enveloppe totale de 2 051 852 M€ pour l'Aisne

DDT02 /

Urbanisme et territoires



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

II. Les différentes éditions des appels à projets du fonds friches dans les Hauts-de-France

**AAP Recyclage foncier 2 du 15/07/2021 au 01/10/2021
=> *projets lauréats dans l'Aisne***

- Saint-Quentin : « chœur Saint-Quentin » (Groupe DUVAL) => résidence senior de 92 logements + « Friche Maréchal Juin » (CLESENCE) => construction de 74 logements sociaux ;
- Château-Thierry (SEDA) : renouvellement du centre-ville ;

DDT02 /

Urbanisme et territoires



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

II. Les différentes éditions des appels à projets du fonds friches dans les Hauts-de-France

AAP Recyclage foncier 2 du 15/07/2021 au 01/10/2021

- Villers-Cotterêts (commune) : réaménagement de l'îlot Silo-Marchois ;
- *Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt (CC Champagne picarde) : réhabilitation de la friche SA Georges en une manufacture de proximité.*

DDT02 /

Urbanisme et territoires



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

II. Les différentes éditions des appels à projets du fonds friches dans les Hauts-de-France

**AAP Recyclage foncier 3 du 24/02/2022 au 29/04/2022
(limité essentiellement au territoire de la Sambre Avesnois
Thiérache)**

- Guise (CDC Habitat/Septalia) : réhabilitation de 78 logements dans l'aile droite du familistère de Godin ;

DDT02 /

Urbanisme et territoires



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

III. Devenir du fonds friches

Inscription du fonds dans le nouveau « **fonds d'accélération de la transition écologique des territoires** » (3 axes)

-Axe/action 1 : Performance environnementale : 505M€ (dont rénovation énergétique)

-Axe/action 2 : Adaptation au changement climatique : 525M€ (dont renaturation)

-Axe/action 3 : Amélioration du cadre de vie : **470M€ (dont friches)**

DDT02 /

Urbanisme et territoires

